

mis en doute l'exactitude de quelques-unes de ces données, de sorte que j'ai passé beaucoup de temps à les vérifier.

Ces chiffres ont été souvent cités durant des années. Ainsi, on les lit dans un article publié par la *Province* de Vancouver, en 1953. Ils ont également paru en décembre dernier dans un article écrit par une personnalité compétente bien connue, M. Edmison, et publié dans le *Saturday Night* de Toronto.

L'hon. M. Garson: Cela ne les rend pas exacts; ils sont toujours erronés.

M. Macdonnell: Que le ministre veuille bien me permettre de poursuivre. A tout événement, les chiffres concernant les incarcérations sont difficiles à vérifier, car il y a tant d'angles sous lesquels on peut les envisager. Bien que je ne sois pas prêt à admettre qu'ils sont inexacts, je ne songe nullement à en affirmer l'exactitude. Ce qui m'intéresse dans tous les cas, ce sont les chiffres relatifs aux mises en liberté conditionnelle; personne n'a donné à entendre que ces chiffres n'étaient pas exacts.

Je le répète, la question qui m'intéresse, c'est celle des mises en liberté conditionnelle. Le nombre des mises en liberté conditionnelle au Canada a été à peu près dix fois moins élevé qu'en Angleterre et dans le pays de Galles; pourtant la population de notre pays est environ le tiers de celle de ces pays. Si l'on avait adopté ma proposition on aurait mis en liberté conditionnelle un tiers des incarcérés au Canada. En Angleterre, on a réalisé d'étonnants succès. Entre 1907, année où a été adoptée la loi sur la mise en liberté conditionnelle des délinquants, et 1937, alors que feu lord Samuels, dans un discours, a passé en revue la situation, le nombre des incarcérations annuelles en Angleterre, soit au cours d'une période de trente ans, a été réduit de 180,000 à moins de 60,000; et, les données statistiques démontrent qu'entre 1937 et 1950, ce nombre était tombé à 35,000. Cette diminution est attribuée surtout à la mise en liberté conditionnelle.

L'autre question que j'aimerais à signaler au comité, c'est le succès relatif obtenu par la mise en liberté conditionnelle, comparativement à l'emprisonnement. On dit qu'en Angleterre 75 à 80 p. 100 des délinquants primaires remis en liberté conditionnelle se sont amendés et n'ont pas récidivé. D'autre part, les articles du professeur Jaffary dans la revue qui traite de la réforme des pénitenciers du Canada et dans la revue du *Barreau* du Canada, pour novembre 1949, citent relativement aux récidivistes des chiffres vraiment renversants.

En Ontario, les délinquants du sexe masculin sont la plupart du temps envoyés dans

[M. Macdonnell.]

deux grandes institutions, nommément, l'école de réforme de Guelph, s'il s'agit de délinquants primaires, et de délinquants au-dessous de 21 ans, et la ferme pénitentiaire de Burwash lorsqu'il s'agit de récidivistes. Les chiffres produits par l'institution de Guelph pour l'année 1947 mentionnent 1,480 détenus dont 750 soit 51 p. 100, étaient des récidivistes. A Burwash, 1,005 des 1,039 incarcérés étaient des récidivistes, soit une proportion de 97 p. 100. Cela s'explique par le fait qu'il s'agit ici d'une institution pour cette catégorie de prévenus.

L'hon. M. Garson: C'est l'endroit où sont censés être envoyés les récidivistes.

M. Macdonnell: J'avoue que ces chiffres ne sont guère probants.

L'hon. M. Lapointe: De quelle année s'agit-il?

M. Macdonnell: De 1947.

L'hon. M. Lapointe: Avez-vous le nombre pour 1954?

M. Macdonnell: La situation est pire dans les pénitenciers. Pour tous les pénitenciers du Canada, la proportion des récidivistes a atteint près de 80 p. 100. Je crois savoir qu'elle a légèrement baissé. Elle s'établit actuellement à environ 76 p. 100. Mais c'est quand même un chiffre très élevé.

Je veux maintenant aborder la question des frais.

L'hon. M. Garson: Mon honorable ami me permettrait-il d'apporter une rectification? Il emploie le terme "récidivistes". Mais ce terme peut changer de sens selon le contexte. Quand il l'emploie à l'égard des détenus dans les pénitenciers, il veut dire qu'environ 80 p. 100 des détenus dans les pénitenciers ont déjà été condamnés antérieurement. La plupart des coupables ont déjà un dossier criminel avant d'arriver au pénitencier. Un chiffre dans ce sens n'est donc pas très significatif. S'il fournissait un chiffre à l'égard...

M. Macdonnell: Si le ministre ne tient pas à poser de question portant sur ces chiffres, je lui demanderais d'attendre la fin de mon exposé pour faire ses commentaires. Je crois qu'il s'agit d'une proposition raisonnable. Ces chiffres ont été publiés dans un journal responsable et dont l'auteur est un homme responsable.

L'hon. M. Garson: Je suis...

M. Macdonnell: Monsieur le président, auriez-vous l'obligeance de déclarer qui a la parole?

M. le président suppléant: Si l'honorable député de Greenwood ne permet pas qu'on l'interrompe en ce moment, et si le ministre